

*République Française*

*Département d'Eure-et-Loir*

## **COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS**

### **Compte-rendu**

**Séance du 23 octobre 2019**

---

Date de la convocation : 15 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GABORIAU, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Jean-Pierre GABORIAU, Christine PROTOIS, Jean-Louis RAFFIN, Anne BROSSEAU, Alain DOUILLARD, Louis TROUTOT, Suzanne GAULT, Guy EBERLE, Lucie BOULANGER, Géraldine JAMBON, Laetitia CORNILLARD, Angélique ROLLAND, Philippe HERVET

**Représentés** : Mathilde CALLARD pouvoir à Alain DOUILLARD, Jean-Claude SAUBESTRE pouvoir à Jean-Pierre GABORIAU, Serge DERUET pouvoir à Géraldine JAMBON, Véronique FAHLKE pouvoir à Christine PROTOIS, Bernard MOREAU pouvoir à Anne BROSSEAU

**Absents** : Pascal RONDEL, Stéphanie VASSORT

**Secrétaire de séance** : Angélique ROLLAND

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2019.**

---

### **OBJETS DES DELIBERATIONS**

---

1. Création d'une Maison « France Services »
  2. Projet de Revitalisation du Centre Bourg dans le cadre du dispositif « Bourg-Centres »
  3. Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Étude pré-opérationnelle
  4. Questions diverses
- 

### **2019/ 59 ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON FRANCE SERVICES**

---

En avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique.

Trois objectifs ont été définis pour le réseau France Services :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet



- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

De nouvelles implantations France Services sont prévues là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 300 implantations France Services réparties entre nouvelles implantations et labellisation de MSAP sont prévues en 2020.

Ce réseau implique donc une refonte complète du réseau existant des Maisons de Services au Public (MSAP). En effet, de nouvelles exigences de qualité de services sont à respecter pour qu'elles obtiennent le label France Services. Le réseau France Services doit proposer une offre garantie de service sous la forme d'un accueil et d'un accompagnement aux démarches assuré par au moins deux agents présents en permanence. Ces agents polyvalents France Services bénéficieront d'une formation renforcée assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le bouquet de services devant être présents doit répondre à ces items :

- Formation, emploi et retraite (je prépare ma retraite, je cherche un emploi, je suis affilié MSA...)
- Justice (je fais face à un litige ou un conflit)
- Prévention santé (je cherche à rembourser mes soins, je suis en situation de handicap, je prends soin de ma santé...)
- Budget (je déclare mes impôts, je connais des difficultés financières, je fais face à un litige de consommation...)
- Etat civil (je perds un proche, j'établis mes papiers d'identité, je donne naissance...)
- Logement, mobilité et courrier (je me déplace, je gère mon énergie, j'ai besoin de service postal, je cherche une allocation logement...)

Tous les partenaires offrant ces services peuvent être présents dans la structure :

- en désignant des référents locaux facilement joignables, pour assurer la résolution des cas les plus complexes sans que l'utilisateur ait à se déplacer dans un autre guichet (critère impératif conditionnant la labellisation France Services)
- en faisant réaliser par leurs agents des permanences physiques au sein des structures France Services
- en faisant réaliser par leurs agents des rendez-vous en visio-conférence, permettant à l'utilisateur d'obtenir, depuis le point France Services, un accompagnement sur les démarches les plus complexes. Toutes les implantations France Services devront être équipées d'un dispositif de visio-conférence d'ici à 2022.

Concernant le financement, afin d'en stabiliser les conditions, la décision a été prise de forfaitiser le financement de chaque structure à hauteur de 30 000€ par an.

Depuis de nombreuses années, au sein de ses locaux, la mairie accueille des permanences (PMI, Assistantes Sociales, Mission Locale, Grâce ...). Des permanences CNI/passeports sont également assurées. La mairie est la « porte d'entrée » vers les services de l'État, de l'Agglo, du Département... soit toute institution constituant l'Administration Française.

Considérant que

- la commune est identifiée par les services de l'État comme une zone éloignée d'une offre existante de services publics (+ 20kms)
- beaucoup d'items du bouquet de services sont déjà présents au sein de la mairie,
- la fibre devrait être opérationnelle sur la commune pour 2020,



- la fermeture de la trésorerie devrait être effective en 2021 et qu'une réflexion doit être engagée avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour envisager les modalités de la convention,

Sur proposition de Jean- Pierre GABORIAU, maire de Châteauneuf-en-Thymerais,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**ACTE** la candidature de la commune pour la mise en place d'une Maison France Services

**AUTORISE** le Maire à engager la candidature de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais en vue de sa labellisation dans le réseau « France Services » et les démarches liées à ce projet structurant pour notre territoire.

---

*Jean-Pierre GABORIAU indique qu'il conviendra de recruter un autre agent pour assurer l'accueil des administrés : deux agents d'accueil sont obligatoires pour la labellisation « France Services ». Les 2 bâtiments, reliés entre eux par la passerelle, seront utilisés dans la cadre de la Maison France Services.*

*Jean-Louis RAFFIN s'enquière de ce que devient le projet de la commune de Tremblay-les-Villages et du financement. M. le Maire évoque son entretien récent avec le sous-préfet, lors duquel il a défendu l'intérêt de 2 pôles : l'un sur Chateauneuf et l'autre sur Tremblay. Un travail, en collaboration avec Tremblay est en cours. Il sera réalisé dans un souci de proximité et de complémentarité. L'accompagnement des personnes âgées, qui ne maîtrisent pas ou ne disposent pas de l'outil informatique est une priorité. Le financement de l'État sera partagé selon les modalités définies par les 2 collectivités. L'État met un nom sur un service et s'engage à aider les mairies pour orienter, faciliter l'accès aux outils numériques et ne pas laisser les administrés sans réponse. Il convient donc de s'engager aujourd'hui.*

*Géraldine JAMBON regrette que la commune ne se soit pas inscrite dans le dispositif MSAP plus tôt. M. le Maire indique que le service était rendu sans contractualisation avec l'État car les financements des MSAP n'étaient pas pérennes.*

---

## 2019/ 60 DISPOSITIF BOURG CENTRES

Début 2019, il a été choisi de faire réaliser par SOLIHA une étude « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH). 6 communes membres de l'Agglo du Pays de Dreux, dont Châteauneuf-en-Thymerais, ayant un rôle structurant, ont été ciblées au regard des besoins de redynamisation des centres-bourgs. Cette étude est une première étape vers un projet de revitalisation du Centre Bourg.

En effet, force est de constater que la commune de Châteauneuf-en-Thymerais va connaître dans les prochaines années des évolutions liés à différents facteurs dont les principaux sont :

- la déviation, projet de l'ensemble du conseil municipal depuis des années (motion votée à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018)

- l'évolution des usages liés à l'habitat, le cadre de vie, l'environnement, la mobilité, ...

Identifiée comme un pôle de centralité, tant par les habitants que par les institutions, il apparaît indispensable pour la commune de s'engager dans une démarche partenariale en associant l'État, le Département d'Eure-et-Loir et la Région Centre Val de Loir grâce au dispositif « Bourgs Centres ».

Les objectifs d'une telle démarche visent à stimuler l'activité et l'attractivité des Bourgs Centres permettant à terme d'organiser et structurer le territoire, évitant ainsi une fracture au détriment de la ruralité.

Il convient de définir les enjeux territoriaux, de prioriser et programmer les actions et investissements à envisager en considérant les atouts et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces de notre commune.



Sur proposition de Jean- Pierre GABORIAU, maire de Châteauneuf-en-Thymerais,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**ACTE** la candidature de la commune au dispositif « Bourg Centres »

**AUTORISE** le Maire à engager la commune de Châteauneuf-en-Thymerais dans ce dispositif et à prendre les mesures nécessaires liées à ce dispositif structurant pour notre territoire.

---

*Jean-Pierre GABORIAU précise que cette délibération engage la commune bien au-delà de la mandature en cours. Cependant, il convient de la prendre au bénéfice de tous.*

*Anne BROSSEAU propose de réfléchir*

*- à l'aménagement urbain des 2 axes principaux au travers de cheminements piétons, de l'aspect paysager, du mobilier urbain...*

*- à la réhabilitation et au devenir de bâtiments comme la Trésorerie*

*Il faut également considérer les atouts de la commune : centralité, commerces, tissu associatif et les faiblesses comme la circulation.*

*Les documents communiqués par Soliha dans le cadre de l'étude OPAH lors du COPIL sont transmis à tous les conseillers présents. Ils serviront de support à la note pour le Conseil Départemental, la Région et l'État.*

---

## 2019/ 61 CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER

---

Dans une volonté de

- favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
- valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants

Sur proposition de Jean- Pierre GABORIAU, maire de Châteauneuf-en-Thymerais,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**AUTORISE** le Maire à signer la CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER avec l'association France Alzheimer & Maladies Apparentées.

---

*Jean-Pierre GABORIAU estime qu'il est difficile de ne pas s'engager considérant que chacun peut être confronté à cette maladie ou être aidant.*

## COMMUNICATIONS/INFORMATIONS DU MAIRE

Une exposition de tableaux de M. SALIOU a lieu ce weekend dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire informe du départ de M. le Sous-Préfet, Wassim KAMEL, qu'il regrette à titre personnel.

M. le Maire fait lecture du courrier de remerciements de l'AST Marche pour le soutien de la municipalité lors de leur dernière randonnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

